



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 005-210501664-20240130-2024\_005-DE

S<sup>2</sup>LOW

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

n° 2024-005

Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	14
Absents	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

### Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme Mireille DERYCKE, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, M. SIAUD Jean-Marc, Mme VERA Martine

### Procuration :

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à M. PINERO Pierre

A été nommée comme secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

### Date de convocation

25/01/2024

### Date d'affichage

25/01/2024

## RÉNOVATION DU CENTRE ANCIEN

Vu les délibérations n° 2022-005 du 2 février 2022 et n° 2022-060 du 29 juin 2022 portant sur la rénovation du centre ancien 1<sup>ère</sup> phase.

Considérant que l'étude, depuis, a été réalisée pour l'ensemble du projet et que celle-ci fait apparaître un coût global de 1 693 219.25 € HT réparti ainsi :

- Réseaux AEP	394 192.00 €
- Réseau EU	261 499.75 €
- Séparatif pluvial	273 817.25 €
- Défense incendie	9 180.00 €
- Enfouissement réseaux secs	30 000.00 €
- Aménagement	676 230.25 €
- Maîtrise d'œuvre	48 300.00 €

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être financés ainsi et détaillés sur le plan de financement joint :

- Etat (DETR-DSIL)	200 000.00 €
- Agence de l'Eau	159 243.75 €
- Département	846 609.63 €
- Autofinancement	487 365.89 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la réalisation des travaux selon l'estimation ci-dessus présentée
- Accepte le plan de financement tel que présenté en annexe
- Rapporte les délibérations n° 2022-005 du 2 février 2022 et n° 2022-060 du 29 juin 2022 portant sur la rénovation du centre ancien 1<sup>ère</sup> phase
- Laisse tous pouvoirs au Maire pour les demandes de subventions et la préparation du marché selon les compétences déléguées par le conseil municipal en date du 20 octobre 2021 – alinéas 4° et 26° de la délibération n° 2021-101

...

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 005-210501664-20240130-2024\_005-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruit'.

Daniel RUIT



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gautier'.

Adrien GAUTIER

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 005-210501664-20240130-2024\_005-DE



**PLAN DE FINANCEMENT**  
Rénovation du Centre Ancien  
Rénovation des réseaux humides - Enfouissement des réseaux secs - Aménagement de l'espace public

Nature des travaux	Coût HT	Subventions État DETR/DSL		Assiette éligible*	Subventions Agence de l'eau		Subventions Conseil Départemental 05	Autofinancement commune de Serres		
Réseaux AEP	394 192,00 €	8,61%	33 942,20 €	249 660,00 €	50,00%	124 830,00 €	50,00%	197 096,00 €	9,72%	38 323,80 €
Réseau EU	261 499,75 €	16,54%	43 243,70 €	114 712,50 €	30,00%	34 413,75 €	50,00%	130 749,88 €	20,30%	53 092,43 €
Séparatif pluvial	273 817,25 €	5,66%	15 502,56 €				50,00%	136 908,63 €	44,34%	121 406,07 €
Défense incendie	9 180,00 €	15,00%	1 377,00 €				50,00%	4 590,00 €	35,00%	3 213,00 €
Enfouissement réseaux secs	30 000,00 €	15,00%	4 500,00 €				50,00%	15 000,00 €	35,00%	10 500,00 €
Aménagement	676 230,25 €	15,00%	101 434,54 €				50,00%	338 115,13 €	35,00%	236 680,59 €
Maîtrise d'œuvre	48 300,00 €						50,00%	24 150,00 €	50,00%	24 150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 693 219,25 €</b>	<b>11,81%</b>	<b>200 000,00 €</b>		<b>9,40%</b>	<b>159 243,75 €</b>	<b>50,00%</b>	<b>846 609,63 €</b>	<b>28,78%</b>	<b>487 365,89 €</b>

\*Calcul des assiettes éligibles de l'Agence de l'Eau

	Linéaire AEP	220 m	Fuites sur réseaux (fonte Ø 110 emboîtement au plomb, raccordement des abonnés par canalisation en plomb, installation de 1905). Perte quotidienne : 12 m <sup>3</sup> : 12 x 365 = 3650 x 57 = 249 660,00
Linéaire réseau d'assainissement	285 m		285 x 402,5 = 114 712,50

Emprunt BT	Taux 3,4%	<b>216 035,30 €</b>
Emprunt BT	Taux 3,6%	<b>271 330,59 €</b>